

Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

[> Contact client](#)

J24 Avis de concession appel d'offre Dir23

Département(s) de publication : **34**

Annonce No **16-160448**

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Juvignac, 997 les allées de l'Europe 34990 Juvignac, Point(s) de contact : service des marchés publics, Juvignac, F, Téléphone : (+33) 04 67 10 42 42, Courriel : marchespublics@juvignac.fr, Fax : (+33) 04 67 10 40 49, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.juvignac.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://marches-securises.fr/>

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://marches-securises.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public de la restauration scolaire municipale et du centre de loisirs de la ville de Juvignac

Numéro de référence : 16-12

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Délégation de service public

Descripteur principal : 55523100

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : la gestion déléguée de la restauration scolaire municipale, à savoir la fabrication et la livraison des repas dans les écoles élémentaires et maternelles et l'Accueil de Loisirs Extrascolaire (ALE) pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 pour environ 105 000 repas annuels pour l'ensemble. La restauration scolaire devra se faire à table pour les enfants de maternelles et en self pour les enfants élémentaires. Conformément à l'article 22 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession, l'autorité concédante, la ville de Juvignac, décide de limiter le nombre de candidats admis à présenter une offre soit le nombre minimum de 3 et de 5 maximum. Toutefois si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre minimum, la ville de Juvignac, peut continuer la procédure avec le ou les seuls candidats sélectionnés.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 529 200 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : restauration scolaire et du centre de loisirs

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Denrées alimentaires, Restauration collective

Code CPV principal : 55523100

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR|

Lieu principal d'exécution : écoles élémentaires et maternelles ainsi que le centre de loisirs de la ville de Juvignac

II.2.4) Description des prestations : présente procédure de publicité et de mise en concurrence est organisée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA :

II.2.7) Durée de la concession

Début : 1.e.r septembre 2017 - Fin : 1.e.r septembre 2023

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : le règlement de consultation ainsi que les avis d'appel public à la concurrence pour tous les candidats sont disponibles en téléchargement sur <https://marches-securises.fr> ou sur demande écrite auprès de l'autorité délégante. PROCEDURE : une première étape est la réception des candidatures et la seconde étape réception des offres aux candidats admis par la commission de DSP

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Pour justifier de ses capacités et de ses aptitudes, le candidat, y compris s'il s'agit d'un groupement, demande que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Dans ce cas, le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat. En ce qui concerne la capacité financière, l'autorité concédante exige que l'opérateur économique et les autres entités en question soient solidairement responsables de l'exécution du contrat de concession. • Justification de ses Garanties professionnelles et financières • l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : présentation détaillée des chiffres d'affaires des 3 derniers exercices, concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - renseignements relatifs à l'organisation interne du candidat ainsi que ceux relatifs aux qualifications professionnelles, moyens techniques, matériels et humains dont le candidat dispose actuellement pour assurer le service délégué. - références professionnelles détaillées du candidat au cours des 5 dernières années en rapport avec la mission de service public ou toutes autres références ou moyens de nature à démontrer l'aptitude du candidat à exécuter la délégation de restauration scolaire mais aussi dans la vente dématérialisée des tickets de cantine. • Un mémoire présentant le candidat, son savoir-faire en matière d'exploitation de service de restauration d'environ une dizaine de pages.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : critères de sélection des candidatures 1^{er} critère: les références professionnelles et capacité technique du candidat : (en termes de restauration scolaire et dans la vente dématérialisée des tickets, appli smartphone etc) = 25%. 2^e critère: La cuisine centrale (distance, la présence d'une pâtisserie et légumerie, capacité en nbre de repas/jour) = 25% 3^e critère : aptitude à assurer la continuité du service public et adaptabilité (en cas d'augmentation du nbre de repas etc) = 25% 4^e critère : Capacité économique et financière : Chiffres d'affaires des 3 derniers exercices objet de la délégation = 25%

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :
NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

16 décembre 2016 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Après réception des candidatures, l'article L.1411-1 du C.G.C.T. Dispose que la commission de délégation de services publics ouvre les plis et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 et L.5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. La ville de Juvignac adresse à chacun des candidats retenus un dossier dans lequel figurent l'ensemble des documents qui seront nécessaires pour la préparation et la remise des offres (L. 1411-1 alinéa 4 du Cgct). Les candidats sélectionnés y trouveront toutes les informations techniques et financières nécessaires pour l'établissement de leur offre (caractéristiques quantitatives et

qualitatives des prestations). Le dossier de consultation sera remis gratuitement à chaque candidat sélectionné donc retenu par la commission de D.S.P. Pour présenter une proposition. Le dossier de consultation sera téléchargeable sur le site : <https://marches-securises.fr> Un code sera indiqué dans la lettre d'envoi aux candidats sélectionnés pour retirer le dossier sous forme dématérialisé.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063, Montpellier, F, Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Greffe du tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063, Montpellier, F, Téléphone : (+33) 04 67 54 81 00, Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr, Fax : (+33) 04 67 54 81 56

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

Eléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : 4112016

Libellé de la facture : Ville de Juvignac 997 les allées de l'Europe ., F-34990 Juvignac.

Siret : 21340123500014

Classe de profil : Commune

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation

<http://www.boamp.fr> : 30 juin 2017

Objet de l'avis : délégation de service public de la restauration scolaire municipale et du centre de loisirs de la ville de juvignac

Nom de l'organisme : Ville de Juvignac

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun